

BROYEZ du vert



Facile

Gain de temps
Moins de trajets
Solution alternative
au brûlage
(interdit)

innovant

Production
transformation et
valorisation sur
place en respectant
l'environnement

écOLOGIQUE

Possibilité de
récupération du
broyat pour l'utiliser
dans son jardin :

- économie d'eau
- économie de
produits
phytosanitaires
- Protection des sols
- Réduction des
déchets verts

pRatique

Le dépôt des
déchets verts peut
se faire sur une
période comprise
entre 7 et 10 jours

BROYEZ du vert

Règlement du service

ROUVENAC

Dépôt des déchets verts du 23 /10 au 5 /11

Respect des consignes de dépôt :

- branches dans le même sens pour faciliter la manutention,
- Diamètre maximum 20 cm
- Interdits :
 - Feuilles, tontes, bois de construction, piquets de clôture, paille, végétaux en cours de décomposition
 - Palmiers, lauriers rose, thuya, liane, ronces
 - Éléments exogènes : ferraille, ficelles ...
- Respect des installations
- Interdiction aux professionnels

